



*Direction des services techniques et  
de l'aménagement*

*Tél. 03 20 66 58 27*

STA/LP/SF/GM/SL-221122-1700

**ARRETE PERMANENT N° ARR/2022/ST/511**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement **rue Salvador Allendé à Hem** pour la sécurité des usagers et ce, suite aux aménagements de voirie, réalisés par la Métropole Européenne de Lille.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° ARR/159/83 du 7 juin 1983.

**ARTICLE 2 - CIRCULATION** :

- La circulation rue Salvador Allendé sera en sens unique de circulation. L'accès à cette voie se fera à partir du n° 2 vers le n° 51. Les véhicules sortant de la rue Salvador seront prioritaires sur la rue de Roubaix.

**ARTICLE 3 - STATIONNEMENT** :

- Le stationnement de tous véhicules est autorisé sur les emplacements prévus à cet effet excepté ceux de plus de 3,5 tonnes.

**ARTICLE 4** : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par le Service Signalisation de la Métropole Européenne de Lille

**ARTICLE 5** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 6** : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille.

Fait à HEM, le

- 2 DEC. 2022

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

  
**Laurent PASTOUR**